

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 juin 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON -
 Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. ALLAERT - Mme
 MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M.
 DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme
 BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA -
 M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI -
 Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE
 - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. G. GILLOT - M. BERTELOOT - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)
Membres absents : Mme POPARD

OBJET DE LA DELIBERATION

Rencontres cinématographiques de Dijon – Édition 2007 – Modalités : protocole d'accord à passer entre la Ville de Dijon, la Région Bourgogne, le Département de la Côte-d'Or et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs – Financement : convention à passer entre la Ville de Dijon et la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs ; attribution de subvention

Messieurs Berteloot et Martin, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Pour la première fois, Dijon a accueilli, du 26 au 29 octobre 2006, les rencontres cinématographiques organisées par la société civile des Auteurs Réalisateurs Producteurs (ARP). Cette manifestation de portée internationale a permis à des professionnels du monde du cinéma, au cours de débats organisés au Palais des congrès, de se pencher sur des thèmes d'actualité tels que ceux de la liberté de création au regard des impératifs économiques, du développement de la vidéo à la demande en Europe et du bouleversement des modes de diffusion du cinéma ainsi que des nouvelles règles de l'économie du cinéma ou des questions relatives aux conséquences des apports de la technologie.

En outre, ces rencontres, destinées aux professionnels du cinéma, se sont accompagnées de manifestations diverses s'adressant au Dijonnaises et aux Dijonnais, et plus globalement, aux habitants de l'agglomération : exposition de costumes au Musée des Beaux-Arts, débats avec des réalisateurs à la maison de quartier de la Fontaine-d'Ouche et à la MJC des Grésilles, projections gratuites de films en avant-première dans toutes les salles de cinéma de la ville.

La deuxième édition des rencontres cinématographiques de Dijon se déroulera, sous une forme très similaire à celle de l'année précédente, du 18 au 21 octobre 2007.

La réussite de cet événement, comme cela a été démontré en 2006, tient beaucoup à la qualité du partenariat qui s'établit entre l'ARP et les collectivités territoriales participantes : Région de Bourgogne, Département de la Côte-d'Or et Ville de Dijon. Ce partenariat prend la forme d'une participation financière de chacun des partenaires et d'une prise en charge directe de certains éléments constitutifs de ces rencontres (réceptions, mise à disposition de moyens, organisation de transports notamment).

Afin de stabiliser et de formaliser ce dispositif, il est proposé de mettre en place deux types de documents contractuels :

- un protocole d'accord entre la Ville de Dijon, la Région de Bourgogne, le Département de la Côte-d'Or et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs ; ce document déterminerait le rôle et les modalités d'intervention de chacun des partenaires ;
- des conventions de financement bilatérales annuelles entre l'ARP et chacune des collectivités territoriales signataire du protocole d'accord ; elles préciseraient le montant prévisionnel de chaque édition des rencontres cinématographiques ainsi que les participations financières des différents partenaires. Le budget global prévisionnel des rencontres cinématographiques 2007 s'établirait à 555 192 € ; la subvention que la Ville accorderait à l'ARP pour l'année 2007 s'élèverait à 92 417 €.

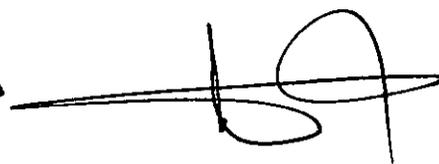
Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider la participation de la Ville à l'édition 2007 des rencontres cinématographiques de Dijon ;
- approuver le projet de protocole d'accord à passer entre la Ville de Dijon, la Région de Bourgogne, le Département de la Côte-d'Or et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- approuver le projet de convention de financement à passer entre la Ville de Dijon et la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs, annexé au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- m'autoriser à signer ces deux documents ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;
- décider d'accorder une subvention de 92 417 € à la société civile des Auteurs Réalisateur Producteurs au titre de l'année 2007.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 29.06.07



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2007



RENCONTRES CINEMATOGRAPHIQUES DE DIJON

Protocole d'accord entre
la Ville de Dijon, la Région Bourgogne, le Département de la Côte-d'Or
et
la Société Civile l'A.R.P. (Auteurs, Réalisateur, Producteurs)

Entre

La Ville de Dijon, représentée par son Maire, Monsieur François Rebsamen, d'une part,

La Région Bourgogne, représentée par son Président, Monsieur François Patriat,

Le Département de la Côte-d'Or, représenté par son Président, Monsieur Louis de Broissia, d'autre part

Et

La Société Civile l'ARP (Auteurs Réalisateur Producteurs) représentée par sa Présidente, Madame Jeanne Labrune

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Les Rencontres Cinématographiques de Dijon participent au rayonnement culturel de la Région Bourgogne, du Département de la Côte-d'Or et de la Ville de Dijon.

Au-delà de l'accueil de professionnels des filières cinématographiques et audiovisuelles, les Rencontres Cinématographiques de Dijon ont pour objectif de mettre en valeur et de soutenir les politiques culturelles mises en place par la Région Bourgogne, le Département de la Côte-d'Or et la Ville de Dijon dans le domaine cinématographique auprès de tous les publics et plus particulièrement du public scolaire.

ARTICLE 1ER

La Ville de Dijon, la Région Bourgogne, le Département de la Côte-d'Or et l'ARP s'engagent à mettre en oeuvre les Rencontres Cinématographiques de Dijon. La deuxième édition se déroulera du 18 au 21 octobre 2007.

ARTICLE 2

Cette manifestation repose sur les principes suivants :

- des entretiens et rencontres seront proposés aux professionnels du cinéma européen et américain (auteurs, réalisateurs, producteurs, distributeurs, exploitants, journalistes, etc.) et aux représentants des pouvoirs publics pour

débatte des problèmes d'actualité de la profession, favoriser l'échange d'informations et la définition d'objectifs communs aux Auteurs-Réalisateurs-Producteurs de l'ensemble des pays européens ; ces entretiens seront ouverts au public ;

- des films inédits ou en sortie nationale seront projetés aux cinémas Le Darcy, L'Eldorado et Le Devosge, pendant la durée des Rencontres ;
- des animations seront proposées aux grand public : exposition, dédicaces, rencontres délocalisées dans les quartiers, etc. Une attention toute particulière sera accordée au jeune public.

ARTICLE 3

Le budget global de l'opération sera pris en charge conjointement par la Ville de Dijon, la Région Bourgogne, le Département de la Côte-d'Or et l'ARP (annexe 1).

ARTICLE 4

Les modalités techniques de répartition des tâches entre la Ville de Dijon, la Région Bourgogne, le Département la Côte-d'Or et l'ARP sont précisées en annexe 2

ARTICLE 5

Des conventions de financement bilatérales établies entre l'ARP et chacune des collectivités locales signataires viendront compléter chaque année ce protocole d'accord quadripartite. Elles préciseront le montant prévisionnel de chaque édition des Rencontres et les participations financières de chacun des partenaires.

Elles préciseront le montant prévisionnel de chaque édition des Rencontres, les participations financières et les engagements réciproques de chacun des partenaires.

ARTICLE 6

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature c'est-à-dire pour les années 2007, 2008, 2009.

Elle fera chaque année l'objet d'un avenant.

Fait à Dijon, le

Pour la Ville de Dijon

Pour la Région Bourgogne

Pour le Département de
la Côte-d'Or

Pour l'ARP

Le Maire

Le Président

Le Président

La Présidente

François Rebsamen

François Patriat

Louis de Broissia

Jeanne Labrune

**ANNEXE 1 : ANNEXE FINANCIERE "RENCONTRES CINEMATOGRAPHIQUES DE DIJON" Edition
2007**

En € TTC

DEPENSES 2007		RECETTES 2007	
ORGANISATION LOCALE 268 407			
Hébergement	77 000		
Restauration et réception	88 533		
Transport Dijon (voitures et bus)	15 049		
Aménagement du lieu ARP	3 000		
Palais des Congrès	35 000		
Communication	24 000		
Décoration	1 000		
Exposition	1 325		
Coordination	23 500		
ORGANISATION GENERALE 295 110			
Frais de personnel supplémentaire	30 201		
Prestations de service	7 301		
Frais de voyage	61 451		
Frais d'hébergement	7 201		
Frais de restauration	11 701		
Frais de bureau	6 301		
Gestion d'accréditations	951		
Publicité et édition	12 601		
Promotion et relations publiques	19 201		
Coûts divers	4 001		
Frais d'organisation	134 200		
TOTAL DEPENSES 2007	563 517		
		<u>Autofinancement ARP</u>	295 110
		<u>Ville de Dijon</u>	
		Prise en charge directe	75 664
		Subvention ARP	92 417
		<u>Département</u>	
		Prise en charge directe	5 875
		Subvention ARP	12 500
		<u>Région</u>	
		Prise en charge directe	24 425
		Subvention ARP	50 000
		<u>Partenariats privés</u>	
		En nature	5 500
		En numéraire	2 026
TOTAL DEPENSES 2007	563 517	TOTAL RECETTES 2007	563 517

**ANNEXE 2 AU PROTOCOLE D'ACCORD
ENTRE LA VILLE DE DIJON, LA REGION BOURGOGNE, LE DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR ET L'ARP**

Selon l'article 3 du protocole d'accord, la prise en charge des tâches de mise en œuvre des Rencontres Cinématographiques de Dijon se fera selon la grille de répartition suivante :

Nature de la tâche	ARP	Ville	Région	Département
Hébergement	Gestion directe de la réservation des hôtels	Financement de l'hébergement des invités dans des hôtels de Dijon	Financement de l'hébergement des invités dans des hôtels de Dijon	Financement de l'hébergement des invités dans des hôtels de Dijon
Palais des congrès	Paiement des frais d'hôtellerie pour le compte des collectivités locales	Financement de la location du Palais des congrès, des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées	Financement de la location du Palais des congrès, des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées	Financement de la location du Palais des congrès, des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées

Restauration et réceptions	<p>Paiement pour le compte des collectivités locales des déjeuners du vendredi et du samedi au Palais des congrès</p>	<p>Organisation et prise en charge du vernissage de l'exposition destinée au public</p> <p>Organisation et prise en charge du cocktail d'inauguration de la manifestation le jeudi soir</p> <p>Financement des déjeuners des participants du vendredi et du samedi au Palais des congrès</p> <p>Organisation et paiement du dîner du samedi soir pour les invités des Rencontres</p>	<p>Financement des déjeuners des participants du vendredi et du samedi au Palais des congrès</p> <p>Organisation et paiement du dîner du vendredi soir pour les invités des Rencontres</p>	<p>Financement des déjeuners des participants du vendredi et du samedi au Palais des congrès</p> <p>Organisation et paiement du dîner du <u>jeudi soir</u> pour les invités de l'ARP</p>
Transport	<p>Gestion et prise en charge du transport (aérien et ferroviaire) des participants jusqu'à Dijon</p> <p>Fourniture des véhicules du service « voitures »</p>	<p>Organisation et gestion du service transports du service (recrutement responsable du service « voitures » et des chauffeurs)</p> <p>Prise en charge des déjeuners de l'équipe du service « voitures » (chauffeurs, coordinateur et hôtesse)</p>	<p>Organisation et gestion du service transports (mise à disposition des locaux au Conseil Régional)</p> <p>Prise en charge des déjeuners de l'équipe du service « voitures » (chauffeurs, coordinateur et hôtesse)</p>	

Bureaux d'accueil - Bureaux de l'ARP	Recrutement et prise en charge d'une équipe d'hôtesse qui assure l'accueil et le standard téléphonique au bureau des Rencontres	Mise à disposition d'un local équipé de bureaux, de lignes téléphoniques et fax et de connexions internet		
Cinéma	Sélection de plusieurs films en avant-première (ou en sortie nationale) et prise en charge de la réservation des copies pour qu'ils soient présentés aux cinémas Le Darcy, l'Eldorado et le Devosge. Gestion de l'acheminement des copies sur Dijon, le retour étant à la charge des exploitants.	Participation à l'organisation de la mise à disposition, en accord avec les gérants des cinémas Le Darcy, l'Eldorado, le Devosge, des salles nécessaires aux projections de films en avant-première.	Participation à l'organisation de la mise à disposition, en accord avec les gérants des cinémas Le Darcy, l'Eldorado, le Devosge, des salles nécessaires aux projections de films en avant-première.	Participation à l'organisation de la mise à disposition, en accord avec les gérants des cinémas Le Darcy, l'Eldorado, le Devosge, des salles nécessaires aux projections de films en avant-première.
Édition	Prise en charge de la conception, de l'édition du catalogue et du programme des Rencontres.	Prise en charge de l'impression des affiches, des cartons d'invitation, des menus, du dossier de presse et de la signalétique nécessaire. Réalisation du dossier touristique remis aux participants, en partenariat avec l'Office de Tourisme de Dijon.		

Invitations et accréditations	Gestion des invitations des participants, enregistrement et réalisation des accréditations, des enveloppes nominatives et des mallettes remises aux invités. Gestion du service "accréditation" : suivi des badges, invitations, dossier « congrès », confection des mallettes.	Gestion des invitations propres à la Ville de Dijon : confection et suivi.	Gestion des invitations propres à la Région Bourgogne : confection et suivi.	Gestion des invitations propres au Département de la Côte-d'Or : confection et suivi
Fleurissement		Fleurissement des principaux lieux d'accueil du public et des participants		
Exposition		Prise en charge du montage, du démontage et du gardiennage de l'exposition organisée à l'occasion des Rencontres.		
Débats	Détermination du contenu des débats et gestion des intervenants, organisation des différents panels, rédaction des notes préparatoires, des comptes rendus, mise à jour du site internet.			

Animation	Organisation d'animations ouvertes au public, en relation avec les services de la Ville concernés (cinéville, etc.)			
Presse - Média	Recrutement et financement d'un attaché de presse pour le suivi des relations presse de l'opération au niveau national.	Suivi des relations presse au niveau local	Suivi des relations presse au niveau local	Suivi des relations presse au niveau local
Equipe de l'ARP	Recrutement et prise en charge d'un photographe. Prise en charge du défraiement de son équipe du lundi au jeudi midi précédant le début des Rencontres.			
Coordinateur local	Recrutement d'un coordinateur local et prise en charge de ses frais de déplacement	Financement de son salaire et de ses charges sociales		

La présente annexe pourra être modifiée par avenant.

Fait à Dijon, le

Pour la Ville de Dijon

Le Maire

François Rebsamen

Pour la Région Bourgogne

Le Président

François Patriat

Pour le Département de la Côte-d'Or

Le Président

Louis de Broissia

Pour l'ARP

La Présidente

Jeanne Labrune



MAIRIE DE DIJON
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE

CONVENTION de FINANCEMENT

Entre, d'une part,

La Ville de Dijon représentée par son Maire, en exercice dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2007,

Et, d'autre part,

L'ARP, Société Civile des Auteurs, Réalisateurs, Producteurs, représentée par Madame Jeanne Labrune, Présidente de l'ARP

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les modalités de l'engagement réciproque de la Ville de Dijon et de l'ARP dans la réalisation de l'opération suivante « **Rencontres Cinématographiques de Dijon, Edition 2007** », qui se déroulera du 18 au 21 octobre 2007.

Cette manifestation consiste en l'organisation :

1.1 - de débats avec des professionnels du cinéma européen et américain (auteurs, réalisateurs, producteurs, distributeurs, exploitants, journalistes, etc.) sur des problèmes d'actualité de la profession afin de favoriser l'échange d'informations et la définition d'objectifs communs aux Auteurs-Réalisateurs-Producteurs de l'ensemble des pays européens,

1.2 - des projections en avant-première de films inédits dans les salles de cinéma de Dijon,

1.3 - des animations liées au cinéma pour le grand public : exposition de photos sur le thème du cinéma au Musée des Beaux-Arts de Dijon, rencontres avec des réalisateurs, sensibilisation des publics scolaires, accessibilité des Dijonnais aux avant-premières.

Article 2 - Montant de la subvention

La Ville de Dijon s'engage, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions visées à l'article 3.3 de la présente, à attribuer à l'ARP une subvention d'un montant de 92 417 €.

Article 3 - Versement de la subvention

3.1 - Le versement de la subvention visée à l'article 2 sera subordonné :

- au respect des engagements visés à l'article 4
- à la production des justificatifs visés à l'article 3.2.

3.2 - La subvention sera versée sous forme de deux acomptes selon l'échéancier suivant :

- 70%, soit la somme de 64 692 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire
- le solde, soit la somme de 27 725 €, sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation.

Le montant total de la subvention pourra être adapté en fonction de l'état des dépenses engagées, des subventions perçues par l'ARP au titre des partenariats locaux et des subventions d'autres collectivités locales.

Le versement sera effectué sur le compte : *Société civile Auteurs Réalisateurs Producteurs Rencontres Cinématographiques de Dijon.*

Agence : BNP Paribas Audiovisuel

Code banque : 30004

Code guichet : 2270

N°de Compte : 00010274282

Clé RIB : 22

3.3 - Le bénéficiaire s'engage à supporter la charge de tous les frais, impôts et contribution, de quelque nature qu'ils soient, que la présente serait susceptible de générer afin que la Ville ne puisse en aucun cas être mise en cause à cet égard.

Article 4 - Engagements de l'ARP

L'ARP s'engage

- à réaliser son action dans les conditions décrites dans le dossier présenté au moment de la demande de l'aide municipale ;
- à prendre en charge l'hébergement en collaboration avec une agence réceptive désignée par l'Office de Tourisme de Dijon ;

- à prendre en charge la location du Palais des Congrès, des interprètes, de l'installation des cabines de traduction, de la location de casques pour les traductions simultanées ;
- à prendre en charge les déjeuners du vendredi 19 et du samedi 20 octobre 2007 pour les 450 participants des Rencontres au Palais des Congrès dans les conditions convenues avec Congrexpo ;
- à prendre en charge le dîner des réalisateurs du jeudi 18 octobre 2007 ;
- à prendre en charge le transport (aérien et ferroviaire) des participants jusqu'à Dijon ;
- à fournir les véhicules du service « voitures » (quinze Velsatis, Espace ou similaires) ;
- à sélectionner plusieurs films en avant-première et prendre en charge la réservation des copies pour qu'ils soient présentés aux cinémas le Darcy, l'Eldorado et le Devosge ;
- à prendre en charge l'acheminement « aller » des copies (le retour des copies étant à la charge de chaque exploitant) ;
- à réaliser le catalogue officiel des Rencontres ;
- à prendre en charge les invitations des participants, enregistrer et réaliser les accréditations, les enveloppes nominatives et les malles remises aux invités ;
- à prendre en charge directement le service "accréditation" : suivi des badges, invitations, confection des malles ;
- à déterminer le contenu des débats et à contacter les intervenants, organiser les panels, rédiger les notes préparatoires, les comptes rendus, le site internet ;
- à financer un attaché de presse afin qu'il assure les relations presse de l'opération au niveau national ;
- à assurer la couverture photographique des principaux moments des Rencontres ;
- à prendre en charge le défraiement de son équipe à Dijon du lundi 15 au jeudi 18 octobre 2007 ;
- à engager les hôtes nécessaires au bon fonctionnement du service « voitures » et du bureau d'accueil des Rencontres Cinématographiques.

Article 5 – Engagements de la Ville de Dijon pour la mise en œuvre de la manifestation

Outre l'aide financière directe précisée à l'article 1, la Ville de Dijon s'engage :

- à organiser et à assurer le financement

- de la réception suivant la conférence de presse prévue durant la 2ème quinzaine de septembre 2007 ;
- de la réception suivant le vernissage de l'exposition prévue début octobre 2007 ;
- du cocktail d'inauguration de la manifestation jeudi 18 octobre 2007 ;
- du dîner du samedi 20 octobre 2007 au Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne ;

- à organiser et assurer la gestion du service « voitures » (engagement et rémunération des chauffeurs, organisation logistique des parkings et du PC « voitures », repas du personnel du service « voitures ») ;

- à prendre en charge l'impression des affiches, des cartes publicitaires, des cartons d'invitation, des menus, du dossier de presse et de la signalétique nécessaire (kakemonos, totems, etc.) à la bonne visibilité de la manifestation dans la Ville.

- à mettre à la disposition de l'ARP

- des bureaux pour l'équipe de l'ARP (équipés de lignes téléphoniques et fax et de connexions internet) ;
- le personnel du Musée des Beaux-Arts nécessaire au montage et démontage de l'exposition et au gardiennage.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour les Rencontres Cinématographiques de Dijon 2007. Elle ne pourra être reconduite tacitement pour les éditions à venir.

Article 7 – Règlement à l'amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quel qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont, par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Article 8 - Attribution de la juridiction

A défaut de règlement, visé à l'article 7, le Tribunal Administratif de Dijon sera seul compétent.

Fait à Dijon, le

La Présidente de l'ARP,

Le Maire de Dijon

Jeanne Labrune

François Rebsamen

BP Rencontres Cinématographiques Dijon - Bourgogne 2007

REPARTITION DES DEPENSES

Dépenses d'organisation locale

	VILLE DIJON	ARP	REGION	DEPARTEMENT	PART. PRIMES (en nature)
HEBERGEMENT	77 000	0	0	0	0
Hôtels	0				
Honoraires Agence réceptive	0				
RESTAURATION & RECEPTION	88 533	24 918	22 950	5 875	0
Pot pour les Conférences de presse	1 020				
Pot pour le Vernissage de l'expo 18/10/06	1 020				
Cocktail inauguration des Rencontres	1 020				
Dîner Réalisateurs	5 875			5 875	
2 Dejeuners Palais des Congrès (vin compris)	23 990	23 990			
Dîner Prestige Région Bourgogne	22 950		22 950		
Vins	2 214				
Location housses	3 865				
Dîner de Gala Ville de Dijon	24 123				
Consommations au Palais des Congrès (boissons fraîches...)	927	927			
Repas équipe Service voiture	1 527				
TRANSPORT DIJON (VOITURES & BUS)	15 049	11 549	1 500	0	2 000
Carburant	500		500		
Chauffeurs (20 personnes) Heures supplémentaires	6 084				
Bus	4 000				2 000
Transports 18 Voitures Renault (AR Paris-Dijon)	3 465				
Installation et communications PC voiture	1 000		1 000		
AMENAGEMENT LIEU D'ACCUEIL DE L'ARP	3 000	0	0	0	0
Installation Informatique	1 000				
Installation et consommation Téléphone et Internet	2 000				
PALAIS DES CONGRES	35 000	35 000	0	0	0
Location d'espaces et frais de personnel	0				
Interprètes	0				
COMMUNICATION	24 000	24 000			
DECORATION	1 000	1 000	0	0	0
Bouquets fleurs, plantes	1 000	1 000			
Mise à disposition de personnel (gardiennage)	1 325	1 325	0	0	0
COORDINATION	1 325	1 325			
Coût employeur Coordinateur	23 500	23 500	0	0	0
	23 500	23 500			
TOTAL	268 407	75 664	24 450	5 875	2 000

BP Rencontres Cinématographiques Dijon 2007

PREVISIONS RECETTES

		<i>En euros TTC</i>
ARP	Autofinancement	295 110
Conseil Régional de Bourgogne	Prise en charge directe	24 450
	Subvention ARP	50 000
Ville de Dijon	Prise en charge directe	75 664
	Subvention ARP	92 418
Conseil Général de Côte d'Or	Prise en charge directe	5 875
	Subvention ARP	12 500
Partenaires privés locaux	Participation « en numéraire »	5 500
	Participation « en nature »	2 000
<u>TOTAL RECETTES</u>		<u>563 517</u>